

LE TEMPS

Fortune Mercredi 19 novembre 2014

Forfaits fiscaux: l'appel de Londres

Par Eric Albert Londres

Londres se dit prêt à accueillir les riches si les forfaits fiscaux sont supprimés en Suisse. Au Royaume-Uni, le statut fiscal des «non-domiciliés» demeure l'un des plus avantageux au monde. D'autres pays européens proposent diverses options pour attirer les plus fortunés

Dans la vitrine de l'agent immobilier Savills, à Chelsea, au cœur de Londres, il n'y a rien à moins de plusieurs millions de francs. Une très belle maison avec salle de gym intégrée est proposée à 20 millions. Même un simple appartement de quatre pièces – certes luxueux – est en vente à plus de 5 millions.

Selon Charlie Bubear, l'agent immobilier, les affaires vont bien. Environ la moitié de ses acheteurs ne sont pas Britanniques. «Quant aux emprunts, ça ne pose aucun problème: 98% des transactions sont effectuées en cash.» Eventuellement, un emprunt a été organisé à l'étranger, mais Charlie Bubear n'est pas nécessairement au courant.

Impossible de donner un chiffre précis, mais il sait qu'une large partie de ses acheteurs sont des «non-dom». Ces résidents britanniques, mais non domiciliés fiscalement au Royaume-Uni, font tourner l'économie du centre de la capitale. Ce sont eux qui investissent dans l'immobilier de luxe, vont faire leur shopping à Harrod's et fréquentent les marchands de voitures de sport sur Park Lane, le long de Hyde Park.

Le statut des «non-dom» est une spécificité britannique. Presque partout dans le monde, être résident d'un pays signifie y payer ses impôts. Mais outre-Manche, le régime fiscal autorise les étrangers à n'être imposables que sur leurs revenus gagnés ou rapatriés au Royaume-Uni. Les autres gains financiers, perçus à l'étranger, sont exemptés d'impôts.

Pour un oligarque russe, ou un prince du pétrole arabe, c'est un statut particulièrement intéressant. Il est possible de ne payer des impôts que sur l'argent de la vie courante ramené au Royaume-Uni, tout en faisant fructifier sa fortune à l'étranger loin des grappins des administrations fiscales. Parmi les grands noms qui en bénéficient se trouvent l'Indien Lakshmi Mittal, le Russe Roman Abramovitch et la plupart des armateurs grecs. L'an dernier, 110 700 personnes étaient inscrites à ce régime.

Pour devenir «non-dom», il suffit à un étranger qui vit au Royaume-Uni de dire à l'administration fiscale britannique qu'il entend à terme rentrer dans son pays d'origine. Il n'y a pas de limite de temps. «J'ai des clients qui sont «non-dom» depuis plus de quarante ans», souligne Jason Collins, avocat à Pinsent Masons.

Le régime est utilisé par les grandes fortunes, mais aussi par de nombreux banquiers de la City. Si leurs salaires, versés à Londres, sont taxés normalement, ceux-ci peuvent ensuite placer leurs économies à l'étranger, et éviter la fiscalité de l'épargne. Selon de rares chiffres dévoilés en 2007 par le Trésor britannique, près de la moitié des «non-dom» travaillaient dans la finance.

Ce statut a pourtant vacillé au début de la crise financière. Gordon Brown, alors premier ministre, a

décidé de s'attaquer à cette niche fiscale. A partir de 2008, il a imposé un changement: les «non-dom» résidant depuis plus de sept ans au Royaume-Uni doivent désormais payer un forfait fixe de 30 000 livres (45 000 francs) pour continuer à bénéficier du régime; au-delà de douze ans, le forfait passe à 50 000 livres (75 000 francs).

A l'époque, cela a provoqué une petite tempête politique. Les gérants de fortune suisses se frottaient les mains, anticipant quelques déménagements importants. Cela n'a pas eu lieu.

«La réforme imposée par Gordon Brown n'a vraiment rien changé, estime Alexandre Terrasse, du cabinet d'avocats Jeffrey Green Russell. Pour la plupart des «non-dom», payer 30 000 ou 50 000 livres, ce n'est vraiment pas la mer à boire.» Il en sait quelque chose: la moitié de ses clients bénéficient de ce statut.

Ce forfait minimum a simplement rendu le régime un peu moins intéressant pour ceux qui sont moyennement fortunés. «Il faut gagner au moins 190 000 francs hors du Royaume-Uni pour que cela devienne un statut rentable, calcule Jason Collins. Cela implique un patrimoine autour de 3 millions de francs.»

Si les «non-dom» sont restés à Londres, c'est aussi parce que le gouvernement mené par les conservateurs, arrivé au pouvoir en 2010, s'est empressé de les rassurer. George Osborne, le chancelier de l'Echiquier, s'était engagé à ne pas toucher à ce statut pendant tout le reste du mandat parlementaire, qui va jusqu'en mai 2015.

Avec ce statut généreux et stable, le Royaume-Uni pourrait donc être un refuge naturel pour les riches étrangers si le forfait fiscal était supprimé le 30 novembre en Suisse. «Hors de la Confédération, c'est le pays qui est le plus intéressant, le plus évident», estime Jason Collins. Il souligne que Londres offre non seulement un statut fiscal avantageux, mais aussi une place financière importante où se trouvent des armées d'avocats fiscalistes et de banquiers privés. James Johnston, du cabinet d'avocats Bircham Dyson Bell, relativise un peu ce point de vue, rappelant que d'autres villes peuvent aussi se révéler intéressantes. «Il peut y avoir la Belgique, Monaco, Jersey, Guernesey, Hongkong, Singapour... Ce ne sera pas nécessairement Londres, mais Londres sera forcément sur la liste. Ensuite, tout dépend des liens familiaux, de la langue parlée, du travail.»

Une vague d'arrivées ne déplairait pas au Trésor britannique, qui considère les «non-dom» comme très lucratifs. En 2012, dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles, ceux-ci ont payé un total de 7,3 milliards de livres (11 milliards de francs) d'impôts. Un chiffre qui inclut tous leurs impôts directs, mais pas les dépenses secondaires, notamment en TVA ou en embauchant du personnel.

Les opposants au régime des «non-dom» répliquent que cette somme ne représente qu'une goutte d'eau par rapport à leur fortune. Ils en veulent pour preuve un chiffre étonnant révélé par le gouvernement de Jersey l'an dernier. Les gérants de l'île anglo-normande dispose de «plus de 150 milliards de livres» (225 milliards d'euros) d'encours appartenant à des «non-dom». En admettant un rendement moyen de 3% par an, et une taxation à 40% (la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu au Royaume-Uni), cela correspond à une perte fiscale de 2,7 milliards de francs pour le gouvernement britannique.